



# Rapport D'Orientation Budgétaire 2022

## Port Saint Pierre



*Service des Ports d'Hyères*  
**SAINT-PIERRE**

## SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	page 3
<b>1. Contexte – Assurer la continuité en projetant l'avenir</b>	<b>page 4</b>
1.1 Rétrospective 2017 – 2021	page 5
1.2 Evolution des épargnes	page 5
1.3 Politique des ressources humaines	page 6
1.4 Une dette maîtrisée	page 8
<b>2. Les orientations budgétaires</b>	<b>page 9</b>
2.1 Des recettes en augmentation	page 10
2.2 Des dépenses d'exploitation ajustées	page 12
2.3 Autofinancement	page 14
2.4 Les projets d'équipement pour un meilleur accueil	page 14
<b>3. Annexes</b>	<b>page 17</b>
Etat de l'autorisation de programme	
Tableau de synthèse du projet de budget primitif	

## PREAMBULE

### Cadre juridique

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif. Sans aucun caractère décisionnel, c'est une étape essentielle de la vie démocratique d'une ville.

Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités déclinées dans le projet de budget primitif et d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur l'analyse rétrospective, prospective, sur les principaux investissements et sur le niveau de la dette et son évolution.

Pour les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives à la masse salariale ainsi que la structure et l'évolution des effectifs, à l'évolution des dépenses de personnel comportant des éléments sur les composantes de la rémunération ainsi qu'à la durée effective du temps de travail.

Un exemplaire du rapport d'orientation budgétaire doit être adressé au représentant de l'Etat, à la Métropole et être publié.

Ce document est composé de deux parties : la première relative à l'exécution des budgets des années précédentes, socle pour l'élaboration des budgets à venir, et la seconde, destinée à vous exposer les choix qui ont conduit aux propositions budgétaires pour l'exercice 2022.

## 1. Contexte : Assurer la continuité en projetant l'avenir

La projection budgétaire est un exercice particulier dans le contexte difficile de l'enchaînement des restrictions liées aux conditions sanitaires et de l'imprévisibilité de l'action des usagers, clients portuaires et plaisanciers.

La fréquentation 2021 du port ainsi que les activités connexes ont permis de retrouver des niveaux de recettes équivalents aux années antérieures à la crise sanitaire et d'effacer la diminution des recettes de l'année 2020.

La projection annuelle budgétaire et la mise en place d'une Prospective Prévisionnelle d'Investissement (PPI) sont proposées malgré les difficultés générées par la volatilité de l'activité.

Un ajustement de ces projections sera probablement nécessaire dans le courant de l'année en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire 2022.

Des lignes thématiques stratégiques sont proposées et sont déclinées en sous-parties détaillées ci-après cf .2.4 et alimenteront la PPI qui sera mise en place en 2022.

Les priorités d'investissement 2022 seront :

- L'amélioration de l'accueil Portuaire : Modernisation des infrastructures
- L'amélioration de la sécurité portuaire
- L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement
- La modernisation des services

Les priorités d'exploitation 2022 seront :

- Le maintien de la stabilité des tarifs
- La proposition de supprimer le remboursement anticipé de l'emprunt affecté pour l'espace Nautique ville (pas de remboursement de pénalités) et pas d'inscription d'emprunt sur l'exercice 2022.
- Inscription des opérations de dragage en exploitation

C'est dans un contexte plus serein que les orientations budgétaires 2022 se définissent, faisant l'objet à la fois de prudence et de juste mesure pour mener à bien les missions portuaires et la réalisation des projets d'équipement attendus par les usagers.

### 1.1 Rétrospective 2017 - 2021

Les comptes administratifs depuis 2017 se présentent par chapitre de la manière suivante :

Chapitres	Comptes administratifs - En K€				
	2017	2018	2019	2020	Provisoire 2021
Atténuations de charges	96	60	31	19	102
Produit des services, du domaine & ventes	8 171	8 636	8 641	7 701	8 730
Subventions & participations	5				
Autres produits de gestion courante	333	381	314	307	415
Produits exceptionnels	859	91	26	9	28
Cessions d'actifs		1			48
Reprises sur provisions		845	600		305
Opérations d'ordre	11	11	11	31	18
<b>s/total des recettes</b>	<b>9 475</b>	<b>10 026</b>	<b>9 624</b>	<b>8 066</b>	<b>9 645</b>
<b>Variation en %</b>	<b>14%</b>	<b>6%</b>	<b>-4%</b>	<b>-16%</b>	<b>20%</b>
<b>Résultat reporté</b>	<b>116</b>	<b>235</b>	<b>580</b>	<b>438</b>	<b>227</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>9 592</b>	<b>10 261</b>	<b>10 204</b>	<b>8 504</b>	<b>9 872</b>

Charges à caractère général	3 416	3 838	4 304	3 468	4 028
Charges de personnel	2 585	2 579	2 498	2 492	2 522
Autres charges de gestion courante	14	21	77	10	40
Charges financières	213	196	170	195	154
Charges exceptionnelles	103	73	79	89	75
Provisions	1 045	100	100	100	373
Impôts sur les bénéfiques	105	240	419	189	74
Opérations d'ordre	1 241	1 347	1 449	1 441	1 647
<b>Total des dépenses</b>	<b>8 721</b>	<b>8 393</b>	<b>9 096</b>	<b>7 985</b>	<b>8 914</b>
<b>Variation en %</b>	<b>10%</b>	<b>-4%</b>	<b>8%</b>	<b>-12%</b>	<b>12%</b>

L'exercice 2021 s'est caractérisée par une augmentation des recettes courantes. Ainsi, les produits des services ont évolué de 6% entre 2017 et 2021.

Les recettes totales de l'exercice ont ainsi retrouvé le niveau de 2019 ce qui a permis de couvrir les charges qui ont, elles aussi, retrouvé le niveau d'une activité normale. Parmi ces charges, notons une augmentation sensible des dotations aux amortissements et aux provisions avec 2 M€ contre 1 M€ en 2019 (+30%).

### 1.2 Evolution des épargnes

L'épargne brute correspond au solde des opérations réelles de la section d'exploitation, y compris les intérêts de la dette et elle constitue la ressource interne dont dispose la collectivité pour financer à la fois le remboursement en capital de la dette [équilibre réel] et son équipement au travers de l'épargne nette. C'est un indicateur qui permet de mesurer la bonne santé financière de la section d'exploitation et de connaître la capacité à investir.

Ces dernières années, notre équipe a décidé d'agir modérément sur les tarifs. Les dernières augmentations de 1% sont intervenues en 2017 et 2018. Cette décision implique d'effectuer des choix de gestion permettant de garantir de bons niveaux d'épargnes comme le montre le tableau ci-dessous.

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	Provisoire 2021
<b>Recettes réelles d'exploitation (hors cessions)</b>	9 464	10 014	9 613	8 036	9 580
<b>Dépenses réelles d'exploitation</b>	7 481	7 046	7 647	6 543	7 267
<b>Epargne brute</b>	<b>1 983</b>	<b>2 968</b>	<b>1 966</b>	<b>1 492</b>	<b>2 313</b>
<b>Remb. En capital de la dette</b>	842	863	976	1 135	1 197
<b>Epargne nette</b>	<b>1 142</b>	<b>2 105</b>	<b>990</b>	<b>357</b>	<b>1 117</b>
Taux d'épargne brute	20,95%	29,64%	20,46%	18,57%	24,15%
<b>Capital restant dû au 31/12</b>	<b>8 044</b>	<b>7 180</b>	<b>9 544</b>	<b>9 701</b>	<b>8 861</b>
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>4,06</b>	<b>2,42</b>	<b>4,85</b>	<b>6,50</b>	<b>3,83</b>

Ainsi, entre 2017 et 2020, le taux d'épargne est relativement stable avec une moyenne de 20 %. L'année 2018 s'est remarquable avec un taux d'épargne à 30 %, **effet de la reprise d'une provision conséquente**.

En 2021, le taux se calcule à 24%, du fait de l'augmentation des recettes face à une maîtrise des charges.

Ces bons niveaux ont permis de recourir à l'emprunt de manière modérée et d'afficher une capacité de désendettement qui ne dépassait pas les 5 années jusqu'en 2019. En 2020, du fait de la baisse de l'épargne brute, ce ratio se calcule à 6,50, mais il est resté bien éloigné du seuil d'alerte des 12 années. En 2021, avec une hausse de l'épargne nette et une baisse du Capital Restant Dû, ce ratio redescend à 3,83.

Rappelons que la capacité de désendettement correspond à la vitesse en nombre d'années, à laquelle la collectivité rembourse l'intégralité de son stock de dette via le volume de son épargne brute. Il s'agit donc du rapport entre l'épargne brute (hors résultat reporté) et le Capital Restant Dû au 31 décembre de l'année.

### 1.3 La politique des ressources humaines

Le personnel affecté à la gestion des ports est composé d'agents permanents et de saisonniers.

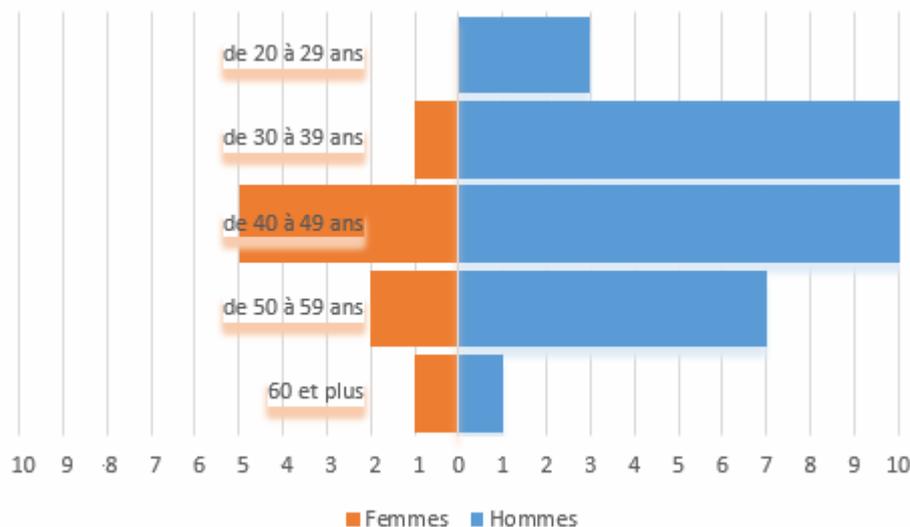
De plus, le personnel communal, qui assure une partie de la gestion du budget du port, impacte le budget du port Saint-Pierre au travers d'une refacturation qui représentait 490 K€ en 2021.

La masse salariale totale représentait en 2021, 35% des dépenses réelles d'exploitation alors qu'elle représentait 38% en 2020.

- Le personnel permanent

Au 31 décembre 2021, le personnel permanent représentait 41,5 agents. Cet effectif tient compte d'un contrat à durée déterminée pour le remplacement d'un agent administratif en arrêt maladie longue période. Ce contrat devrait perdurer encore une partie de l'année 2022.

Les hommes représentent environ 80% du personnel et la tranche d'âge 40-49 ans est majoritaire.



41% d'agents relèvent de la fonction publique territoriale et 59% sont des contrats de droit privé ou public.

Effectifs au 31/12	2018	2019	2020	2021
FPT	23	21	20	17
CDD + CDI	17,5	19,5	22,5	24,5
<b>Total</b>	<b>40,5</b>	<b>40,5</b>	<b>42,5</b>	<b>41,5</b>
<b>Masse salariale</b>	<b>1 954 872</b>	<b>1 950 633</b>	<b>1 997 804</b>	<b>2 009 430</b>

Les agents de catégorie C et assimilés représentent 88% des effectifs, ceux de catégorie B, 7%, et ceux de catégorie A, 5%.

Catégorie	Sexe		Total	%
	F	H		
A	1	1	2	5%
B	1	2	3	7%
C	7	29,5	36,5	88%
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>32,5</b>	<b>41,5</b>	<b>100%</b>

Enfin, 3 agents ont opté pour un temps partiel ce qui représente 7% de l'effectif.

S'agissant du temps de travail, la durée hebdomadaire de base est fixée à 35 heures principalement réparties sur 5 jours pour le personnel administratif.

Les horaires du personnel non administratif sont établis de manière à s'adapter à la saisonnalité de l'activité et aux nécessités de continuité de service public. Ainsi, une présence en capitainerie est assurée 7/7J à l'année. Les services techniques, les zones d'activités et d'avitaillement assurent ce même niveau de service en saison.

Le passage aux 37 heures à compter du 1er janvier 2022 ne génère aucune modification budgétaire et permettra d'améliorer la continuité du service public.

- Le personnel saisonnier

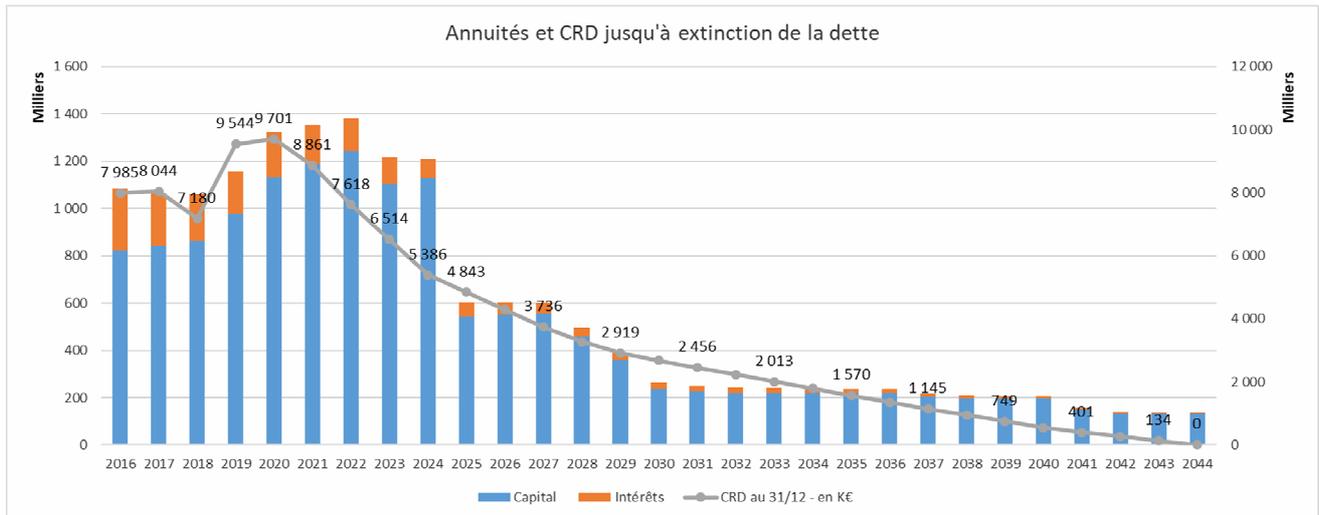
Durant la saison estivale, le service des ports complète son effectif d'agents saisonniers répartis entre les capitaineries, les services techniques et les zones d'activités. La moyenne est habituellement de 66 mois d'emplois saisonniers. En 2020, c'est un total de 57 mois qui a été affecté à l'accroissement d'activité saisonnière.

Pour 2022, la stratégie proposée est d'intégrer dans les effectifs un agent portuaire polyvalent supplémentaire et de développer la polyvalence au sein des équipes en places afin de permettre une perméabilité entre les services existants et satisfaire la charge de travail selon les pics de saisons. Cet ajustement, corrélé avec une réorganisation des saisonniers permettra en 2022 de baisser le quota à 41 mois d'emplois saisonniers sans baisse de la qualité du service proposé.

#### 1.4 Une dette maîtrisée

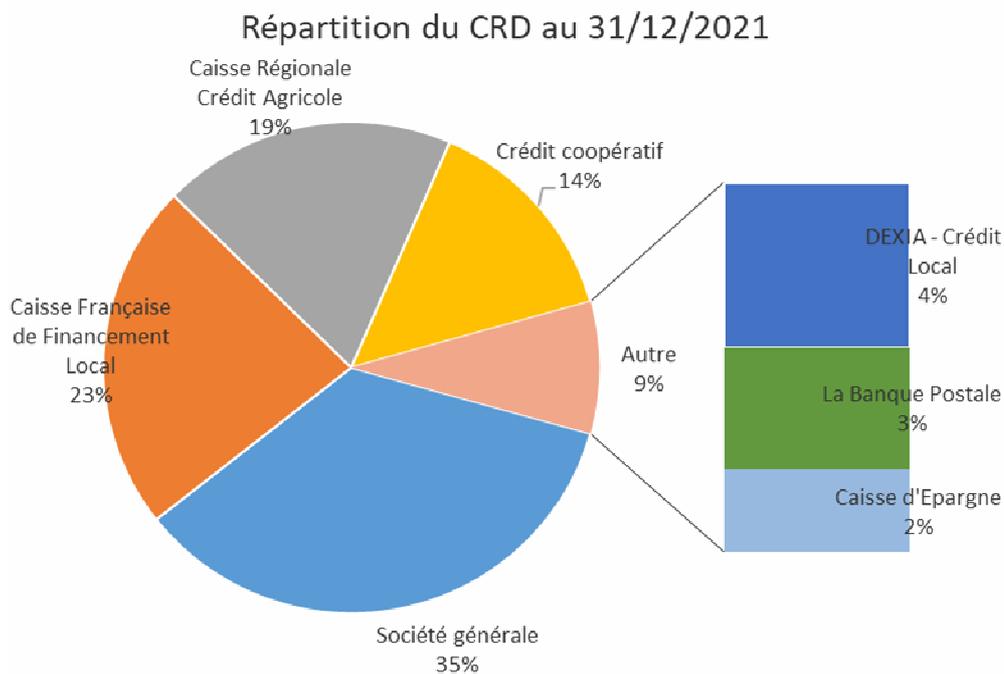
Au 31 décembre 2021 le capital restant dû s'élevait à 8,9 M€ compte tenu du dernier emprunt souscrit de 350 K€ (La Banque Postale – 15 ans au taux fixe de 0,67%) pour le financement du nouvel élévateur à bateaux et de la station carburants sur pontons flottants.

A titre indicatif, le graphe ci-dessous indique le niveau des annuités et du CRD jusqu'à extinction de la dette. Cette tendance est modifiée chaque année en fonction des emprunts réellement contractés.



Ce graphique montre une chute importante de l'annuité en 2025 correspondant à trois fins de contrats. Entre 2027 et 2029, ce sont cinq autres contrats qui arriveront à échéance. Cette situation pourra offrir au port des possibilités de recours à l'emprunt pour le financement de son programme d'équipement.

Le capital restant dû se répartit entre six partenaires financiers et son taux moyen est de 1,66%.



Sur les 15 contrats de prêt qui sont affectés au port Saint-Pierre, 12 sont à taux fixe (soit 89% du CRD), ce qui limite l'impact sur les charges financières en cas d'évolution défavorable des taux.

La charte de bonne conduite classe les emprunts selon les risques qu'ils font porter sur les collectivités locales. Ainsi, 92 % de la dette sont classifiés A1 « risque faible » (taux fixe et variable simple ; indices zone euro). Les 8% restant sont classifiés C1 (option d'échange ; indices zone euro).

## 2. Les orientations budgétaires

La crise sanitaire est venue perturber les budgets depuis 2020. Une série d'exonérations a permis en 2020 d'accompagner au mieux nos professionnels dans la continuité des actions menées par l'Etat : exonération totale des droits de terrasses, l'équivalent d'un trimestre pour les locaux du Centre Commercial du Nautisme. Au total, l'impact financier a été d'environ 1 M€. En 2021, les exonérations se sont limitées à 6 mois sur les droits de terrasses soit un impact de 140 K€.

Le budget 2022 a été construit sur une activité normale :

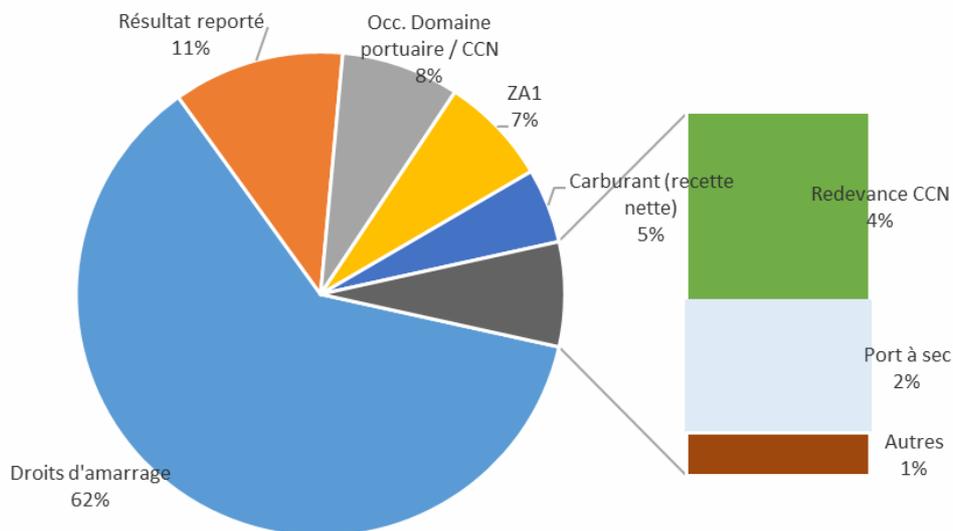
- En recettes : Stabilité des tarifs sans aucune exonération
- En dépenses : Hausse des prix de l'énergie et de certaines fournitures et démarrage de l'opération de dragage du bassin n°3.

Dans ces conditions, les recettes d'exploitation sont estimées à 10,6 M€ et les dépenses à 10,2 M€ comme le montre la synthèse par chapitre ci-dessous.

Chapitres	Crédits 2021 = BP + DM	CA provisoire 2021	Projection 2022	V°BP 2022/ Crédits 2021	V° BP 2022/CA 2021
Résultat reporté	227	227	958	322%	322%
Atténuations de charges	108	102	12	-89%	-88%
Produit des services, du domaine & ventes	8 537	8 730	9 125	7%	5%
Autres produits de gestion courante	420	415	415	-1%	0%
Produits exceptionnels	46	28	0	-100%	-100%
Reprises sur provisions	300	305	16	-95%	
Opérations d'ordre	18	18	25	40%	42%
<b>Total des recettes - en K€</b>	<b>9 655</b>	<b>9 825</b>	<b>10 552</b>	<b>9%</b>	<b>7%</b>
Charges à caractère général	4 180	4 028	4 777	14%	19%
Charges de personnel	2 554	2 522	2 586	1%	3%
Atténuation de produits		0	7		
Autres charges de gestion courante	41	40	20	-51%	-50%
Charges financières	156	154	136	-12%	-11%
Charges exceptionnelles	77	75	160	108%	113%
Provisions	373	373	385	3%	3%
Impôts sur les bénéfices	75	74	307	309%	316%
Opérations d'ordre	1 681	1 647	1 788	6%	9%
<b>Total des dépenses - en K€</b>	<b>9 136</b>	<b>8 914</b>	<b>10 166</b>	<b>11%</b>	<b>14%</b>
<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>519</b>		<b>386</b>		

## 2.1 Des recettes en augmentation

Nos recettes pour la section d'exploitation sont prévues à hauteur de 10,6 M€ qui se ventilent ainsi :



- Résultat reporté

L'excellent résultat reporté de 958 K€ s'explique surtout par l'absence d'affectation de résultat à la section d'investissement (solde de clôture positif).

- La vente de carburant

Les recettes 2021 ont enregistrées leur meilleur niveau avec 2,2 M€ du fait de la mise en fonction durant la saison estivale de la station carburant sur pontons flottants.

La prévision pour 2022 tient compte non seulement du fonctionnement des deux stations mais aussi de l'augmentation du prix des carburants. Ainsi, la prévision sera de 2,5 M€ en recettes pour 2,1 M€ d'achat.

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022
<b>Vente carburant</b>	1 681 249	2 145 693	2 108 721	1 777 865	2 159 228	2 520 250
<b>Evolution</b>		2,44%	27,62%	-1,72%	-15,69%	21,45%

- Les produits de services

Parmi ces produits, figurent les redevances d'amarrage qui représentent la majorité des recettes. Elles sont complétées notamment par les prestations des zones d'activités et la cale de mise à l'eau.

L'estimation du produit pour 2022 représente une somme de 6 M€.

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022	V° 2022/2021
<b>Abonnés</b>	2 526 362	2 500 589	2 482 472	2 338 518	2 440 954	2 435 000	0%
<b>Passagers</b>	2 484 235	2 553 211	2 641 331	2 544 484	2 767 504	2 700 000	-2%
<b>ZA</b>	624 838	608 716	592 256	523 587	613 978	610 000	-1%
<b>Port à sec</b>	198 864	203 736	211 126	202 872	215 230	215 000	0%
<b>Cale de mise à l'eau</b>	40 592	40 239	32 094	34 730	45 875	40 000	-13%
<b>TOTAL</b>	<b>5 874 891</b>	<b>5 906 491</b>	<b>5 959 279</b>	<b>5 644 191</b>	<b>6 083 541</b>	<b>6 000 000</b>	
<b>Evolution</b>	<b>2,21%</b>	<b>0,54%</b>	<b>0,89%</b>	<b>-5,29%</b>	<b>7,78%</b>	<b>-1,37%</b>	

Les prévisions de recettes afférentes à l'occupation du domaine portuaire seront en augmentation puisqu'il n'y aura cette année aucune exonération des droits de terrasses.

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022	V° 2022/2021
<b>Terrasses, étalages, marchés</b>	386 872	384 967	373 110	87 137	238 642	377 000	58%
<b>Parking SB20</b>	0	0	0	9 880	7 280	7 280	0%
<b>TOTAL</b>	<b>386 872</b>	<b>384 967</b>	<b>373 110</b>	<b>97 017</b>	<b>245 922</b>	<b>384 280</b>	
<b>Evolution</b>	<b>1,92%</b>	<b>-0,49%</b>	<b>-3,08%</b>	<b>-74,00%</b>	<b>153,48%</b>	<b>56,26%</b>	

La refacturation des frais, que ce soit aux ports annexes ou au Centre Commercial du Nautisme, représente une somme de 114 K€.

- Les dépendances du domaine portuaire

Près des trois quarts de ces recettes proviennent des redevances d'occupation du Centre Commercial du Nautisme avec un produit de 291 K€. Cette estimation tient compte de la révision du tarif décidée par délibération n° 8 du 19 novembre 2021.

	2017	2018	2019	2020	2021	Projection 2022	V° 2022/2021
<b>CCN</b>	278 125	281 584	216 595	224 420	305 230	290 700	-5%
<b>SOMAT, TLV, SNSM)</b>	55 312	56 418	57 838	44 426	58 973	58 966	0%
<b>Parking</b>	39 099	43 347	39 878	37 723	50 731	47 000	-7%
<b>TOTAL</b>	<b>372 536</b>	<b>381 349</b>	<b>314 311</b>	<b>306 569</b>	<b>414 934</b>	<b>396 666</b>	
<b>Evolution</b>	<b>14,19%</b>	<b>2,37%</b>	<b>-17,58%</b>	<b>-2,46%</b>	<b>35,35%</b>	<b>-4,40%</b>	

- Les autres produits

Il s'agit principalement de reprises de provisions sur créances douteuses devenues sans objet pour 16 K€.

## 2.2 Des dépenses d'exploitation ajustées

La qualité d'accueil et du service doivent être maintenue à un haut niveau d'exigence ce qui nous contraints à poursuivre nos efforts en matière de gestion : optimisation des coûts des prestations, modification d'organisations, maîtrise de la masse salariale.

- Charges de la zone carburant

La prévision d'achat de carburant est estimée à partir des volumes vendus en 2021 au prix du marché actuel. C'est donc une somme de 2,1 M€ qui sera proposée au BP 2022.

- Les autres charges générales

Ces charges représentent 32% des dépenses réelles d'exploitation avec une enveloppe de 2,7 M€ contre 2,2 M€ mandatés en 2021. Cette augmentation s'explique par l'inscription de la première tranche des travaux de dragage du bassin n°3 estimée à 400 K€. Cette opération, évaluée à 1 M€, fera l'objet d'une ouverture d'une autorisation d'engagement sur 2 exercices comptable (AE/CP).

Parmi ces charges figurent notamment toutes les dépenses d'entretien des quais, plans d'eau, bâtiments, véhicules et matériels, les charges fiscales (hors impôt sur les bénéfices).

- Les charges de personnel

La gestion des ressources humaines continue de s'exercer dans un cadre budgétaire rigoureux. La masse salariale est estimée à 2,1 M€. Celle-ci tient compte des réalisations constatées en 2021 de 2 M€ ainsi que :

- La prise en compte en année pleine des derniers recrutements
- Le recrutement d'un agent affecté au grutage à la zone d'activité et, durant la saison estivale, à la surveillance des plans d'eau (Bosco)
- Diminution du nombre de saisonniers
- L'application du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour les agents de la fonction publique territoriale

Ce chapitre enregistre aussi la refacturation du budget principal dont la prévision est de 485 K€ contre une inscription de 513 K€ au budget 2021.

Le contexte de crise sanitaire et la multiplication des initiatives rendent aléatoire toute anticipation sur les éventuelles mesures qui pourraient être prises en faveur notamment du pouvoir d'achat.

- Les charges financières

Grâce à un recours limité à l'emprunt ces dernières années, les intérêts de la dette représente moins de 2 % des dépenses réelles d'exploitation avec 136 K€.

- Les autres charges

Les autres charges rassemblent des charges habituelles comme le passage de titres en pertes sur créances irrécouvrables (20 K€), la subvention attribuée à la SNSM (18 K€), des remboursements ou régularisations diverses (12 K€) mais aussi la poursuite du provisionnement de certaines lourdes charges, à savoir :

- 69 K€ pour les créances douteuses
- 93 K€ pour le risque contentieux indemnitaires – délibération n° 1 du 28/05/2021
- 223 K€ pour le rehaussement de plusieurs quais - délibération n° 25 du 02/04/2021

De plus, la somme de 136 K€ a été portée au budget, afin de restituer aux commerçants du Centre Commercial du Nautisme les sommes surfacturées au titre des loyers entre 2016 et 2021, conformément à la délibération n° 8 du 19 novembre 2021

Enfin, au regard du bénéfice dégagé à l'issue de l'exercice 2021, l'inscription au titre de l'impôt sera de 307 K€ contre 72 K€ payés en 2021, puisque calculé sur l'année COVID de 2020.

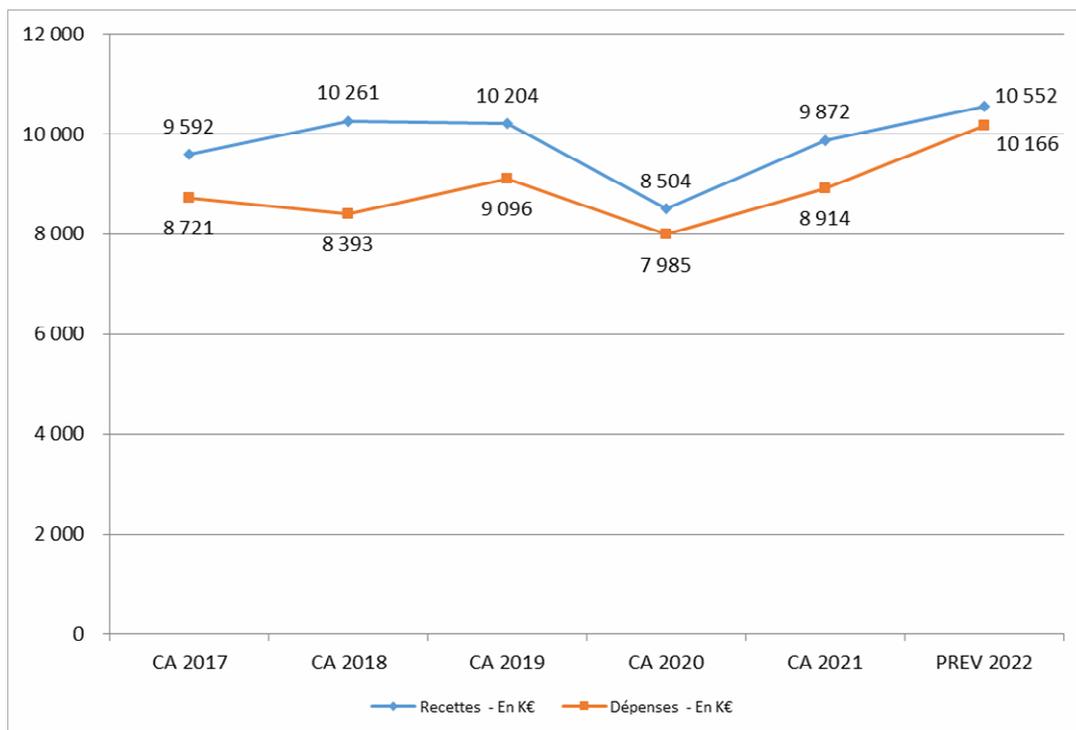
Depuis 2017, cette charge évolue de la manière suivante :

2017	2018	2019	2020	2021	2022
104 685	235 487	419 476	189 158	-12 026	307 000

Le montant réel ne sera connu qu'après l'élaboration de la liasse fiscale par l'expert-comptable.

### 2.3 Autofinancement

L'évolution des charges et des produits se présente synthétiquement de la manière suivante :



Le virement de la section d'exploitation vers la section d'investissement sera d'environ 386 K€ contre 519 K€ au budget 2021.

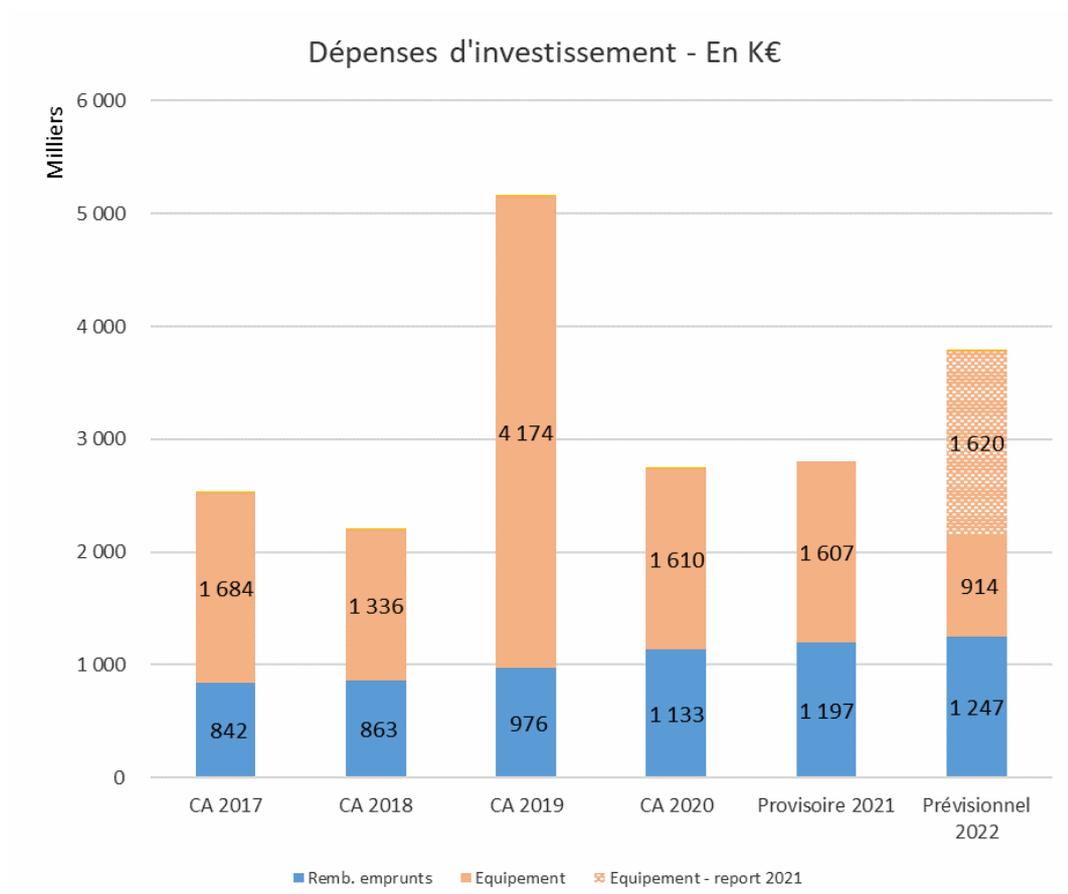
L'autofinancement, qui regroupe le virement à la section d'investissement et les dotations aux amortissements, se calcule à 2,2 M€ sensiblement identique au budget 2021.

## 2.4 Les projets d'équipement pour un meilleur accueil

En termes d'équipement, cette année sera consacrée principalement à :

- L'amélioration de l'accueil Portuaire : Modernisation des infrastructures : 406 K€
- L'amélioration de la sécurité portuaire : 27 K€
- L'amélioration du plan d'eau et de l'environnement : 420 K€
- La modernisation des services : 42 K€

Ainsi, en plus du remboursement de la dette à hauteur de 1,2 M€, c'est une enveloppe de 914 K€ qui sera portée au titre de l'équipement sur le Budget Primitif 2022. Cette somme sera complétée des reports de la gestion 2021 qui s'élèvent à 1,6 M€ dont 308 K€ concernent le solde de l'autorisation de programme du Centre Commercial du Nautisme.



Le tableau ci-après détaille l'ensemble des investissements proposés pour 2022. Aucun emprunt ne sera inscrit au titre de l'exercice 2022.

Thème	Equipement	Montant prévisionnel
<b>Amélioration de l'accueil portuaire : modernisation des infrastructures</b>		<b>405 700</b>
	Etude des fonctionnalités portuaires et déplacement de la ZA	
	Etude d'éclairage	
	Changement du portail de la darse	
	Remorque hydraulique	
	Réhabilitation des bureaux d'accueil de la ZA	
	Réhabilitation des bureaux d'accueil du port à sec	
	Etude paysagère du quai d'accueil	
	AMO réhausse de quai de la jetée Est	
	Etude paysagère du quai d'honneur	
	Aménagement d'une file d'attente (TLV), suppression des pneus de protection et mise en place de défenses longitudinales, requalification des bollards	
	Acquisition de 2 bateaux de servitude	
	Mise en place d'arceaux d'accrochage vélos PH1 et PH3	
	Réalisation d'un arrêt minute devant la capitainerie principale	
	Sanitaires PH3 - Installation d'un chauffe-eau solaire	
	Sanitaires public PH1 - modernisation des toilettes publiques	
<b>Amélioration de la sécurité portuaire</b>		<b>27 400</b>
	Installation d'une caméra sur la station flottante carburant	
	Mise en place de protection cathodiques sur les infrastructures métalliques	
	Mise en place d'échelles de sécurité	
	Création d'une salle serveur informatique dédiée	
<b>Amélioration du plan d'eau et de l'environnement</b>		<b>419 790</b>
	Remplacement des mouillages selon schéma directeur	
	Acquisition de conteneurs et abris conteneurs	
	Installation de bornes eau/électricité	
	Réalisation d'un caniveaux autour de la mini-dechetterie	
<b>Modernisation des services</b>		<b>42 306</b>
	Acquisition d'outillage	
	Matériel informatique / communication	
	Remplacement des photocopieurs	
<b>Autres</b>		<b>19 303</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>914 499</b>

## Annexes :

## ETAT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME

N° ou intitulé de l' AP	Montant des AP			Montant des CP				
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2021	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2021)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/2021) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2021 (2)	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2021 (1)	Restes à financer	Dont RAR AP/CP
Réhabilitation du centre commercial du nautisme	3 586 424,47	335 300,00	3 921 724,47	3 323 706,07	598 018,40	290 172,75	307 845,65	262 718,40

## TABLEAU DE SYNTHESE DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2022

SECTION D'EXPLOITATION					
	Crédits 2021 : BP + DM	Projet 2022		Crédits 2021 : BP + DM	Projet 2022
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>9 655 326</b>	<b>10 551 612</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>9 655 326</b>	<b>10 551 612</b>
011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL	4 180 299	4 776 917	002 - RESULTAT REPORTE	227 185	958 466
012 - CHARGES DE PERSONNEL	2 553 720	2 586 101	013 - ATTENUATION DE CHARGES	108 477	12 000
014 - ATTENUATION DE PRODUITS		6 500	70 - PRODUIT DU DOMAINE ET DES SERVICES	8 536 772	9 125 145
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES	40 764	20 010	75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	419 585	415 058
66 - CHARGES FINANCIERES	155 589	136 380	77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	45 500	0
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	76 677	159 550	78 - REPRISE SUR PROVISIONS	300 000	15 943
68 - PROVISIONS	373 111	385 267			
69 - IMPOT SUR LES BENEFICES	75 000	307 000			
<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2 200 166</b>	<b>2 173 887</b>			
042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 681 136	1 788 000	042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	17 807	25 000
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	519 030	385 887			
SECTION D'INVESTISSEMENT					
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>	<b>5 187 535</b>	<b>3 875 656</b>	<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>5 187 535</b>	<b>3 875 656</b>
040 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	17 807	25 000	<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>2 200 166</b>	<b>2 173 887</b>
			042 - OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION	1 681 136	1 788 000
			023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	519 030	385 887
001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE			001 - RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	1 090 908	1 371 545
			1064 - AFFECTATION DU RESULTAT		5 000
			1068 - AFFECTATION DU RESULTAT	291 731	0
16 - REMBOURSEMENT EN CAPITAL	1 665 950	1 247 241	16 - EMPRUNTS NOUVEAUX	352 744	0
165 - CAUTIONS	6 000	6 000	165 - CAUTIONS	6 000	6 000
EQUIPEMENT	1 760 640	914 550			
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	59 000	73 250	13 - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	82 821	0
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 351 690	841 300	27 - AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	3 916	3 916
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	349 950	0	23 - IMMOBILISATIONS EN COURS	804 750	
RESTES A REALISER	1 607 999	1 620 201	RESTES A REALISER	225 361	252 644
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	129 139	62 664	041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	129 139	62 664